



Fresnes, le 22 avril 2020

*Section du lycée Mistral - Fresnes*

À Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil  
sous couvert de Monsieur le proviseur  
du lycée Frédéric Mistral

Objet : déconfinement et reprise des cours

Monsieur le Recteur,

Nous exprimant pour l'ensemble des élu.e.s au Conseil d'administration du lycée Mistral, représentant nos collègues enseignants et personnels d'éducation, nous vous remercions pour votre courrier aux personnels de l'académie de Créteil en date du 20 avril. Nous comprenons bien que les incertitudes quant à l'évolution de la pandémie due au COVID-19 ne permettent guère de projection concrète dans l'après-11 mai, et que Monsieur le ministre ne peut donner à ce stade que des pistes.

Nous souhaitons cependant vous faire part, afin de nourrir la réflexion collective, y compris au plan national, des préoccupations exprimées par l'ensemble des collègues du lycée Mistral.

La toute première priorité reste la préservation de la santé des personnels, des élèves et de leurs familles – ce qui revient à tout faire pour éviter le rebond de l'épidémie que craignent nombre d'autorités médicales en cas de déconfinement prématuré ou sans précautions suffisantes.

En premier lieu, la qualification de « personne à risques » relève du seul domaine médical. Aucune exposition au virus de ces personnes n'étant envisageable, il importe que des procédures respectueuses de la vie privée et du secret médical soient mises en place par l'Éducation nationale, dispensant de présence au lycée tout personnel, quel que soit son statut, ainsi que tout élève, se trouvant personnellement dans cette situation ou vivant avec une « personne à risque ». Nous avons des exemples précis de parents isolés souffrant de maladies chroniques dont nous accueillons les enfants dans nos classes, de collègues souffrant eux-mêmes de telles pathologies ou ayant à charge, sans solution de rechange, des proches gravement malades.

Pour celles et ceux qui seraient amené.e.s à se déplacer au lycée :

- la garantie de transports en commun sûrs au plan sanitaire,
- une désinfection préalable des locaux, suivie d'une désinfection régulière des objets partagés, notamment des ordinateurs,
- un dépistage préventif de tout individu fréquentant l'établissement, répété à intervalles réguliers (tests, prise de température...),
- la fourniture en masques, gel hydroalcoolique, savon, essuie-mains jetables et autres matériels nécessaires,
- une organisation permettant de respecter les distances requises à l'entrée du lycée, en classe, dans les couloirs, dans les bureaux et à la cantine,

sont un préalable, exigeant des moyens humains et matériels, dans le cadre d'un protocole national.

Concrètement, s'il y a consensus sur le fait qu'une telle organisation est impossible avec 35 élèves par classe, notre connaissance des locaux nous fait pencher vers un maximum de 12 élèves par groupe, avec une salle, pourvue en tables assez espacées pour la distanciation sociale, attribuée à la journée, les déplacements à l'intercours n'étant le fait que des professeurs – ce qui laisse entiers les problèmes des récréations et de la demi-pension, pour laquelle un plafonnement du nombre d'élèves par service et une complète réorganisation des files d'attente et des tablées sont nécessaires.

Dès lors qu'il faut de nouveaux emplois du temps, les personnels doivent être consultés et leurs contraintes prises en compte (en particulier en cas de non-reprise des cours pour leurs enfants).

Au-delà de ces considérations concernant les conditions sanitaires de la reprise des cours, celle-ci ne pourra pas se faire comme si rien ne s'était passé : des temps de concertation seront nécessaires, un suivi psychologique des élèves et des adultes, le renforcement des équipes pluriprofessionnelles.

Au plan pédagogique, certains enseignements, tels que SNT en classe de 2<sup>nd</sup>e, pourraient être suspendus jusqu'à la fin de l'année, afin de permettre aux élèves de se concentrer sur les disciplines qui pèseront le plus sur leur parcours scolaire.

Nous souhaitons enfin attirer votre attention sur les deux points suivants :

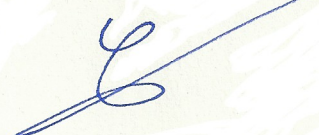
- la charge de travail présente et à venir,
- les conséquences de la situation exceptionnelle que nous vivons sur la prochaine année scolaire.

L'enseignement à distance, qui montre actuellement ses limites, exige une refonte des supports pédagogiques et des méthodes extrêmement lourde, d'autant qu'elle n'a pu être préparée. Le passage aux cours à distance a accru une charge de travail déjà exceptionnelle en 2019-2020, du fait de la réforme du lycée, du changement de programmes pour deux niveaux la même année et de l'introduction de nouvelles matières pour lesquelles les collègues n'ont pas reçu de formation initiale. Il sera matériellement impossible qu'un même enseignant travaille simultanément en présentiel avec une partie de ses élèves et à distance avec les autres – en tous cas, pas à horaire devant élèves constant. Dans l'hypothèse où les horaires des professeurs seraient répartis entre ces deux modalités d'enseignement, compte-tenu du manque de moyens au lycée pour l'enseignement à distance, les nouveaux emplois du temps devront minimiser les allers-retours domicile-travail.

D'autre part, les programmes ne pourront pas être terminés du fait des (au minimum) sept à huit semaines d'enseignement à distance et des conditions de reprise des cours – heures-élèves moins nombreuses du fait de la nécessaire répartition des classes en groupes limités, difficulté à communiquer malgré les masques, non moins nécessaires... Les besoins en remédiation seront considérablement accrus. Un retour progressif à la normale, au cours de l'année scolaire 2020-2021, suppose un réaménagement des programmes (y compris des allègements), de même que des allègements d'effectifs dans les classes. Ceci implique des moyens supplémentaires pour l'Éducation nationale, permettant une révision à la hausse des DHG dès le mois de juin, et des recrutements plus conséquents dans le cadre des concours – dont les épreuves ont été reportées.

Vous remerciant par avance de votre attention à nos préoccupations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre profond respect.

Pour le SNES-FSU,  
Thomas GIRY  
secrétaire de la section locale



Pour le SNALC,  
Emilie LOUIS BOUZID  
représentante du SNALC dans l'établissement et  
commissaire paritaire académique

